

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00094

Numéro SIREN : 401 384 813

Nom ou dénomination : TALIS EDUCATION GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 1663

TALIS EDUCATION GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 44.700 €
Siège social : 112, avenue Paul Doumer – 24100 Bergerac
401 384 813 RCS Bergerac

(la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 29 juin 2021,

La société **Talis Network**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 110, avenue Paul Doumer, 24100 Bergerac et dont le numéro d'identification unique est 878 422 203 R.C.S. Bergerac, représentée par Talis Factory, elle-même représentée par Monsieur Yves Hinnekint en sa qualité de président, titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'"**Associé Unique**" ou "**Talis Network**"),

après avoir rappelé que la société Talis Newco, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 110, avenue Paul Doumer – 24100 Bergerac, immatriculée auprès du RCS de Paris (en cours de transfert vers le RCS de Bergerac) sous le numéro 900 232 182 ("**Talis Newco**") a acquis ce jour, conformément à un "*Contrat de cession relatif à l'acquisition de Talis Network*" conclu le 9 mai 2021, et modifié par avenant le 28 juin 2021 (le "**Contrat d'Acquisition**"), directement et indirectement, par voie de cessions et d'apports, la quasi-intégralité des actions, représentant 97,45% du capital social et des droits de vote, de la Société (l'"**Opération**"), étant précisé que la date de réalisation de l'Opération est intervenue à la date des présentes,

après avoir exposé que dans le cadre de l'Opération, il est envisagé de modifier la gouvernance de la Société, et notamment de procéder à la nomination d'un nouveau président de la Société,

a pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour ci-après :

1. Constatation de la démission de Monsieur Serge Marcillaud de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société Talis Factory en qualité de nouveau président ;
2. Constatation de la démission de Madame Edith Hignard de ses fonctions de directeur général de la Société ; et
3. Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents mis à la disposition de l'Associé Unique étaient les suivants :

- le texte des projets de décisions ;
- les statuts actuels de la Société ;
- la lettre de démission de Monsieur Serge Marcillaud de ses fonctions de président de la Société ; et

- la lettre de démission de Madame Edith Hignard de ses fonctions de directeur général de la Société.

Il est également indiqué que la société Wilson.Audit, commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informée de la prise de ces décisions.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Serge Marcillaud de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société Talis Factory en qualité de nouveau président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Serge Marcillaud de ses fonctions de président,

prend acte de la démission de Monsieur Serge Marcillaud de ses fonctions de président de la Société, avec effet immédiat,

donne à Monsieur Serge Marcillaud quitus intégral pour sa gestion,

et **décide** de nommer en remplacement en qualité de président de la Société :

- **Talis Factory**, anciennement dénommée Talis Topco, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 110, avenue Paul Doumer – 24100 Bergerac, immatriculée au RCS de Paris (en cours de transfert vers le RCS de Bergerac) sous le numéro 900 401 944.

Talis Factory a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de président de la Société avec effet immédiat et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

L'Associé Unique **décide** que la société Talis Factory ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de Madame Edith Hignard de ses fonctions de directeur général de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Madame Edith Hignard de ses fonctions de directeur général de la Société,

prend acte de la démission de Madame Edith Hignard de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet immédiat ; et

donne à Madame Edith Hignard quitus intégral pour sa gestion.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Associé Unique, **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

7E3C41EF8D8043B...

TALIS NETWORK,
Représentée par Talis Factory,
Elle-même représentée par Monsieur Yves Hinnekint,
Associé Unique